du 16 novembre, comme exprès de sens politique particulier.

La date du 16 novembre est une date dont nul de nous n'a à rougir. Le 16 novembre rappelle la première consultation nationale au lendemain de la guerre. (Mouvement de déception à droite et au centre; applaudissements à gauche.)

UNE REPARTIE DE M. ARAGO

M. Arago. — Les élections du 16 novembre signifient la volonté du pays de changer l'orientation politique et de mettre fin à une politique de parti pour pratiquer une politique d'union républicaine. (Applaudissements prolongés à droite et au centre et sur divers bancs.)

M. Leygues s'entretient avec les ministres qui l'entourent, en attendant que le calme revienne. M. Leygues fait signe qu'il veut parler. Il déclare de sa place :

— Je prie le Président de relire l'ordre du jour de M. Marc Doussaud et de ses amis qui contient l'expression d'union républicaine.

Cette déclaration soulève des mouvements très divers. De nombreux députés du centre applaudissent, manifestant leur joie de voir ainsi cesser l'équivoque tandis que d'autres députés continuent à réclamer plus d'éclaircissements.

Les auteurs des divers ordres du jour déclarent alors se rallier à celui de M. Doussaud.

L'ordre du jour pur et simple, demandé par M. Paul Meunier, est repoussé par 410 voix contre 144.

LES LOIS DE LAICITÉ EVOQUÉES

M. Aubriot. — Je demanderai à la Chambre d'ajouter à l'ordre du jour Doussaud les mots : basée sur le respect des lois de laïcité. Ainsi il n'y aura pas équivoque.

M. Georges Leygues. — Il y a quelques jours, à propos de la reprise des relations avec le Vatican, j'ai déclaré formellement que les lois républicaines étaient hors du débat et que les lois de laïcité étaient intangibles. (Applaudissements au centre et sur divers bancs.)

LE VOTE SUR L'ORDRE DU JOUR DOUSSAUD

M. Aubriot réclame alors la division de l'ordre du jour Doussaud, de façon, dit-il, que l'addition acceptée par le Gouvernement puisse prendre place après les mots « Politique d'union républicaine ».

Le Président met aux voix la première partie de l'ordre du jour Doussaud ainsi conçu :

« La Chambre approuvant les déclarations du Gouvernement, confiante en lui pour poursuivre la politique d'union républicaine ».

Cette première partie est adoptée par 420 voix contre 155.

Le Président met aux voix les mots « repoussant toute addition ».

Le vote a lieu dans une extrême confusion. Le scrutin donne lieu à l'opération du pointage. La séance est suspendue à 19 h. 20. Elle est reprise à 20 h. 05.

Le Président fait connaître le résultat du pointage. Les mots « repoussant toute addition » sont repoussés par 279 voix contre 279 sur 558 votants. (Applaudissements à gauche.)

M. Raoul Péret. — Je mets aux voix l'addition proposée par M. Aubriot.

M. Lenoir demande la parole. Le député de la Marne monte à la tribune.

M. Lenoir. — Le Président du Conseil avait déclaré qu'il ne reunirait rien de son passé républicain et que les lois laïques resteraient intangibles. Or, lorsque la Chambre a été au vote, tous les membres du Gouvernement, au nombre de 21, votaient pour les mots « repoussant toute addition », c'est-à-dire contre l'addition. Le Gouvernement est donc battu. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs. Vives protestations sur d'autres bancs.)

Une longue et confuse discussion s'engage alors à propos des additions à insérer au texte de l'ordre du jour. Vingt députés parlent à la fois.

M. Simyan voudrait qu'on ajoute au terme « politique d'union républicaine nationale et sociale », ces mots « et de respect des lois de laïcité ».

Mais l'abbé Lemire demande la parole.

Intervention de l'abbé Lemire

M. l'abbé Lemire. — Aux élections du 16 novembre, depuis M. Loucheur jusqu'à M. Daniel-Vincent, nous avons déclaré que nous respecterions toutes les lois de laïcité. Nous avons dit que l'union était nécessaire au pays. Tout à l'heure, j'ai voté contre l'addition que je jugeais inutile, mais puisqu'elle est maintenant aux voix, je déclare que, puisque j'ai promis aux électeurs de respecter ces lois de laïcité, je voterai l'addition, quelle que soit l'intention de l'un ou de l'autre, et uniquement soucieux de la paix publique. (Vifs applaudissements au centre et à gauche.)

UNE ADDITION RELATIVE AUX LOIS DE LAICITÉ, ACCEPTEE PAR LE GOUVERNEMENT, EST ADOPTÉE

M. Leygues. — Le Gouvernement avait accepté l'ordre du jour de M. Marc Doussaud. Loyalement, il en a voté toutes les parties. Le Gouvernement républicain ne pourrait pas s'opposer à l'addition de M. Simyan sans que son passé tout entier protestât. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Le Président met aux voix les mots « nationale, sociale et respect des lois de laïcité ».

Ces mots sont adoptés par 472 voix contre 66.

ADOPTION D'AUTRES ADDITIONS POUR LES LIBERTÉS DE CONSCIENCE ET D'ENSEIGNEMENT.....

Le Président met aux voix les mots « politique qui a été approuvée par les électeurs du 16 novembre ». Ces mots sont adoptés par 348 voix contre 156.

ET REPROUVANT LE COLLECTIVISME ET LE BOLCHEVISME

M. Géo Gérald propose une nouvelle addition « et réprouvant la doctrine collectiviste et de propagande bolcheviste ». L'addition de M. Géo Gerald est adoptée par 448 voix contre 67.

M. Berthon propose une nouvelle addition « et flétrissant les menées cléricales et royalistes. » (Exclamations.)

M. Vandamme. — Je demande la division. Que signifie « menées cléricales » ?

Le Président met aux voix l'addition par division. Le scrutin sur les mots « et flétrissant les menées cléricales » donne lieu à pointage.

M. Poezin. — C'est honteux. Que pensera le pays? (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

Les députés du centre et de la gauche se disputent tandis que le Président suspend la séance pendant le pointage. La séance est suspendue à 21 h. 45

La séance est reprise à 10 h. 20.

ENCORE DES ADDITIONS INSÉRÉES DANS LE TEXTE

Les mots « réprouvant les menées cléricales » sont adoptés par 242 voix contre 117. Les mots « les menées royalistes » sont adoptés à mains levées.

Le Président donne lecture de l'ensemble, lecture qui provoque une véritable stupeur.

UNE SÉVÈRE CRITIQUE A M. LEYGUES

M. Paisant monte à la tribune :

— Je ne voterai pas l'ensemble parce que c'est un monstre informe. Nos électeurs ne nous ont pas envoyés à la Chambre pour bavarder, mais pour agir. Le Président du Conseil n'est pas là pour obéir aux suggestions de la Chambre et pour approuver l'une après l'autre des additions contradictoires. (Applaudissements.) Il est là pour diriger.

Cette déclaration, très applaudie par le centre et la droite, crée dans l'assemblée une atmosphère de malaise.

Le vote sur l'ensemble de l'ordre du jour de confiance

L'ensemble mis aux voix est voté par 300 voix contre 230.

M. Marsal demande la discussion des douzièmes demain après-midi.

A 9 h. ½, interpellation sur l'Algérie. Séance levée à 10 h. 55.

A l'Ecole des Sciences sociales et politiques de Lille

LES PROGRÈS DU MOUVEMENT SYNDICAL CHRETIEN EN EUROPE

Conférence de M. Gaston Tessier

M. Gaston Tessier, secrétaire général de la Confédération française des Travailleurs chrétiens, a fait, mercredi soir, dans la grande salle de l'Evêché, rue Négrier, devant le fidèle auditoire des conférences de l'Ecole des Sciences Sociales et Politiques de Lille, un remarquable exposé des progrès internationaux du mouvement syndical chrétien.

— Pourquoi un mouvement syndical chrétien, se demande-t-on tout d'abord?

— C'est, répond le conférencier, qu'en face du matérialisme qui, ayant enlevé à l'âme toute croyance, toute espérance et toute charité, pousse les travailleurs à l'action révolutionnaire et aux conflits de classes les plus aigus, pour la satisfaction de jouissances immédiates, il importe de dresser une force qui mette un peu de fraternité, de justice et de charité dans les rapports du capital et du travail, une force qui répudie le principe de la stérile lutte des classes pour le remplacer par l'esprit d'entente et de collaboration, une force qui soit assez puissante pour obtenir par la négociation et la lente et progressive évolution, les améliorations sociales nécessaires.

— Pourquoi un mouvement international?

— C'est qu'en face de la solidarité universelle du capital, dont les ramifications financières et administratives s'étendent tous les jours et sous la forme de plus en plus anonyme, il importe de grouper les travailleurs pour la défense de leurs intérêts professionnels, dont la solidarité apparaît tout aussi universelle que celle du capital.

Et ce mouvement syndical chrétien et international est d'autant plus opportun et nécessaire, qu'un syndicalisme international révolutionnaire s'est formé déjà depuis longtemps et tend à jeter le monde dans l'anarchie sinon la tyrannie bolchevisante.

Au dernier Congrès d'Amsterdam, cette internationale révolutionnaire ne se vantait-elle pas de grouper 25 millions de travailleurs!

Le mouvement syndical chrétien nécessaire et opportun existe et se développe magnifiquement.

Le conférencier en retrace une intéressante histoire.

En France, il est apparu, voici quelques trente ans, avec le syndicat des employés dits des « Petits carreaux ». Ce syndicat a maintenant 10.000 membres. La Fédération des syndicats d'employés en a 30.000 et la Confédération française des Travailleurs chrétiens 150.000 groupés en 600 syndicats.

Ce même mouvement s'est créé en d'autres pays, en Belgique, où le Père Rutten le dirige si brillamment, en Italie, en Hollande, en Suisse, en Allemagne surtout.

La guerre vint bouleverser le monde, mais dès qu'apparut la victoire alliée, apparut aussi la nécessité urgente de grouper les mouvements nationaux afin de pouvoir se faire entendre dans les délibérations de la Conférence de la Paix et de faire au moins enregistrer dans le traité de paix les clauses de législation ouvrière internationale que le monde entier réclamait, les principes de l'économie sociale chrétienne, si bien rappelés par Léon XIII dans l'Encyclique « Rerum Novarum ».

En 1918 une première rencontre eut lieu entre syndicats chrétiens belges et français, bientôt suivie en 1919, d'un Congrès où six nations alliées étaient représentées.

De ces réunions sortirent des vœux qui furent transmis à la Conférence de la Paix et qui inspirèrent plusieurs clauses du Traité de Versailles.

Ainsi s'affirmait, dans les circonstances les plus solennelles, la puissance et la force du mouvement.

Bientôt la Conférence du Travail de Washington, en exécution du traité, se réunit. Tous les délégués officiels des Etats appartenaient au syndicalisme socialiste. Il sembla que le mouvement syndical chrétien, pour acquérir la place qui lui revenait dans ces assises, devait devenir tout à fait international, comme son adversaire, et dès lors se posa la reprise des relations avec les syndicats chrétiens allemands.

Les approches furent pénibles, mais les syndiqués belges et français obtinrent, au Congrès de La Haye, des regrets solennels des Allemands et notamment pour les déportations des Belges et des Français.

Trois millions et demi d'adhérents étaient représentés à ce Congrès. Les délégués, s'inspirant des principes les plus élevés de charité chrétienne, après avoir enregistré les regrets allemands et avoir pris les précautions de la prudence la plus élémentaire contre les tendances allemandes à l'hégémonie, décidèrent la reprise des relations et la réconciliation.

La Confédération Internationale des Travailleurs chrétiens fut créée. Elle a comme président, un Suisse, comme secrétaire, un Hollandais; elle a son siège à Utrecht. Un Bulletin, rédigé en français et en allemand, paraîtra périodiquement. Elle sera représentée, désormais, aux Conférences internationales du Travail.

L'orateur voit dans cette nouvelle internationale chrétienne, un puissant facteur de paix et l'instrument d'une transformation sociale exempte de violence et d'anarchie.

N'y a-t-il pas là aussi, conclut-il, des horizons immenses qui s'ouvrent pour le christianisme, et cela ne commande-t-il pas que ce mouvement soit soutenu et suivi de la sympathie ardente des catholiques?

C'est ce que promit au conférencier M. le chanoine Biguet, vice-recteur des Facultés Catholiques de Lille, qui présidait, et qui remercia M. Gaston Tessier pour l'exposé si intéressant qu'il avait fait du mouvement syndical chrétien et de ses rapides progrès.

Il suffit d'un détail pour juger du goût parfait d'une jolie femme et de sa véritable élégance. Pour l'observateur attentif, le sac est souvent le trait qui souligne la grâce générale et révèle la perfection du sens artistique. La Parisienne, dans ce domaine, est incomparable. Aussi a-t-elle choisi le cadeau qu'elle préfère pour Noël: c'est un de ces sacs tout à fait inédits, que les grands joailliers de la place Vendôme, Van Cleef et Arpels ont exceptionnellement créés cette année à son intention. Ces sacs sont des bijoux au vrai sens du mot. 65804d

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, JEUDI 23 DÉCEMBRE :

Aujourd'hui, sainte Anastasie ; demain, sainte Delphine.

358e jour de l'année.

Soleil : Lever, 7 h. 44 ; coucher, 15 h. 55.

Lune : Premier quartier du 18. Pleine lune, le 25.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix : Bibliothèque ouverte au public de 9 à 12 h. et de 14 à 20 h., sauf les dimanches et lundis. — Musées : ouverts le dimanche de 10 à 13 h. ; le jeudi, de 14 à 17 h.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 22

LES SECOURS AUX CHOMEURS : UNE SUBVENTION DE 100.000 FRANCS. — RELEVEMENT DES TARIFS D'ABONNEMENTS AUX TRAMWAYS. — CREATION D'UN CIMETIERE SPECIAL DES MORTS POUR LA FRANCE. — LES TRAVAUX COMMUNAUX. — LES BUDGETS. — QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni mercredi, de 18 h. 15 à 19 h. 25, sous la présidence de M. Wattremez, adjoint, assisté de MM. De Brabander, Thérin, Dupré. Vingt-quatre conseillers sont présents.

Le Conseil approuve la réception définitive de semences de gazon fournies pour les travaux de restauration des jardins publics et promenades.

SECOURS AUX CHOMEURS

Lecture est faite d'une lettre de M. le Préfet au sujet des secours en nature que le Bureau de Bienfaisance doit distribuer par ses soins et dont une partie des dépenses sera prise en charge par le ministère des Régions libérées.

Le Conseil donne acte de cette communication et, regrettant que les subsides accordés par le ministère des R. L. soient insuffisants, vote une subvention de 100.000 francs.

M. Lebas, maire, entre en séance et prend la présidence.

TRAITEMENTS DU PERSONNEL

Afin d'obvier à l'inégalité qui existe entre les traitements du personnel municipal de Roubaix et ceux pratiqués à Tourcoing, il est décidé que l'indemnité de cherté de vie de 720 francs sera incorporée au traitement qui, lui-même, est augmenté. Cette mesure prend effet rétroactif au 1er janvier 1920.

TRAMWAYS DE ROUBAIX-TOURCOING RELÈVEMENT DES TARIFS D'ABONNEMENT

En raison de la situation déficitaire de son exploitation, la Compagnie des tramways sollicite un nouveau relèvement des tarifs. Celui-ci portera sur les abonnements généraux qui ne seront plus délivrés pour une durée inférieure à trois mois, et aussi sur les abonnements scolaires. De plus, comme cela se passe dans toute la France, les billets d'aller et retour seront supprimés.

La Compagnie a établi que la dépense moyenne par voyageur s'élève actuellement à 0 fr. 30 cent. tandis qu'un abonné, en considérant qu'il fasse 40 voyages par mois ne paie en réalité que 0.09 cent. par voyage et un écolier que 0.045.

Enfin, certaines lignes telles que AB et H ne donnent que des recettes infimes, aussi la Compagnie demande-t-elle de les supprimer ; tout au moins l'AB (Grand'Place-Barbieux).

Le Conseil, après avoir entendu les conclusions du rapport, les fait siennes, et décide que la Compagnie pourra doubler les prix des abonnements généraux, faire profiter les abonnements scolaires d'une réduction de 50 0/0, supprimer les billets d'aller et retour, et la ligne AB.

LES GRANDS TRAVAUX

Cimetière spécial aux morts pour la France. — Comme le « Journal de Roubaix » l'a déjà annoncé, l'administration, se conformant au décret du 25 septembre 1920, a acquis un terrain, situé à l'angle sud-est du cimetière actuel. Il sera créé à cet emplacement un cimetière spécial qui recevra les corps des soldats, marins et civils victimes de la guerre dont les familles voudront ramener les corps.

Avenue Le Nôtre. — Comme nous l'avons également relaté, sitôt que la Compagnie Electrique L.-R.-T. aura enlevé les rails, posés avenue Le Nôtre, d'accord avec cette dernière, la municipalité a décidé de transformer cette avenue. Une piste centrale cavalière et deux pistes cyclistes latérales vont être construites sur tout le parcours du parc.

Abreuvoir de l'Epeule. — L'abreuvoir de la rue de l'Epeule n'étant plus que très rarement utilisé, le Conseil décide de le supprimer et de créer à son emplacement une petite place plantée d'arbres.

Rue des Grapperies. — Sous certaines réserves, et après avis favorable de la Direction de la Voirie, la désaffection de la partie comprise entre les rues des Chrysanthèmes et le chemin de la Mackellerie, demandée par la maison Lemaire et Dillies, est accordée.

Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes. — A la suite de la loi du 14 mars 1919, imposant à toutes les communes de 10.000 habitants, l'obligation d'établir un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension, le Conseil décide que la ville s'entendra avec celles de Tourcoing, Wattrelos et Croix pour l'établissement de ce plan. Le maire ou son délégué représentera la ville aux conférences intercommunales. *Sont nommés à la commission spéciale d'études :* MM. Lebas, président ; Wattremez, vice-président ; Neveux, directeur de la Voirie, secrétaire ; Hiltrop, Vanherpe, Delmœte, Delforge, membres.

COMPTABILITÉ COMMUNALE

Sont approuvés les différents comptes suivants des exercices 1914 à 1919 :

Comptes administratifs; Recettes: 563.760.820 fr. 65 cent.; dépenses : 512.944.501 fr. 16 cent.; soit un excédent de recettes de 50.816.319 fr. 49, auxquels il y a lieu d'ajouter l'excédent de 1913 : 1.053.629 fr. 65 cent. Total des recettes : 51.869.949 fr. 18 cent., de ce fait sont également approuvés les comptes de gestion de M. le receveur municipal.

Budget supplémentaire 1920 donnant comme recettes : 14.534.547 fr. 39 et comme dépense une somme égale à la précédente.

Redressement du budget. — Afin de justifier l'attribution d'une subvention et d'une avance complémentaires, permettant à la ville de faire face en 1920 à ses dépenses ordinaires et extraordinaires, sur la demande de la commission des finances, le Conseil vote divers articles aux recettes et dépenses ayant trait à des opérations nécessitées par la situation d'après-guerre.

Cet articles forment comme recettes un total de 72.040.283 fr. 15 et comme dépenses de 82.970.384 fr. 58.

Le Conseil décide de porter dans les dépenses du budget une somme de 4.080 francs manquant pour équilibrer les comptes des divers services d'allocations aux nécessiteux qui, durant cinq ans, ont distribué plus de 70 millions.

CAISSE DES ÉCOLES

Le compte administratif de 1919 se balançant comme suit est approuvé : recettes : 189.323,14; dépenses 187.343,19, soit un excédent de recettes de 1.979,95, auxquels il faut ajouter celui de 1918 : 6.098,76. Au total un reliquat de 8.078,71.

Il en est de même du budget supplémentaire de 1920 donnant une plus-value des recettes de 478 fr. 71.

Enfin un prélèvement de 70.000 fr. est voté au bénéfice de la Caisse des Ecoles, sur la subvention accordée aux cantines scolaires.

Sont également approuvé les différents comptes d'internat et d'externat du Collège des jeunes filles.

CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL

Le Conseil émet un avis favorable à la décision prise par l'Administration de la Caisse de Crédit municipal Roubaisien de porter à dater du 1er décembre 1920, le taux des prêts sur objets mobiliers de 8,50 à 10 0/0, tous droits compris.

Le budget primitif pour l'exercice 1921, ainsi conçu : recettes : 317.200 fr.; dépenses : 313.700 fr., soit un excédent de recettes de 3.500 fr., reçoit lui aussi un avis favorable.

BUREAU DE BIENFAISANCE

Le budget primitif de 1921 se balançant par 843.565 fr. et entraînant une augmentation de subvention par la ville de 207.000 fr., est adopté. Avec la plus-value croissante des droits des pauvres on espère qu'une partie importante de cette subvention ne sera pas demandée.

SERVICE DES EAUX

Sont approuvés les prix nouveaux des tranches d'eau du Lys dont nous avons entretenu nos lecteurs ainsi que ceux des travaux de fontainerie.

Budget primitif 1921. — Il en est de même du budget primitif se balançant par 954.069 92 en recettes comme en dépenses.

Indemnité de cherté de vie. — Le Conseil ratifie la décision prise d'un commun accord entre les municipalités de Lille, Roubaix et Tourcoing, concernant l'augmentation de l'indemnité de cherté de vie du personnel. Celle-ci est portée à 876 fr. par an avec effet rétroactif du 15 septembre dernier.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Indemnité de logement. — Le 17 août dernier le Conseil avait décidé d'allouer comme indemnité de logement : 800 fr. au ménage dont un seul conjoint faisait partie de l'enseignement, et 1.200 fr. à celui dont mari et femme enseignaient. A ce sujet, M. le Préfet ayant démontré l'inégalité existante entre ces deux catégories de fonctionnaires, il est décidé de maintenir la délibération précédente en se réservant de modifier le taux de l'indemnité des conjoints instituteur et institutrice, pour les futures nominations.

BOURSES ET SUBSIDES

Sont acceptées les demandes de bourse en faveur ed : Germaine Tresson, élève de chirurgie dentaire ; Arthur Vandenhoutte, élève au Conservatoire national de musique de Paris ; Gaston Corbeau, élève de la Faculté des Sciences de Lille.

ADJUDICATIONS DIVERSES

Des cahiers des charges d'adjudication établis pour 1921 reçoivent l'approbation du Conseil.

Ce sont ceux pour : fourniture de plombs façonnés pour le Mesurage public ; travaux et fournitures au Service des Eaux ; fourniture de cercueils pour l'inhumation des indigents des Hospices et du Bureau de Bienfaisance.

MARCHÉS DE GRÉ A GRÉ

Homologation est donnée aux marchés de gré à gré suivants pour la fourniture de : isolants en liège aggloméré pour installations frigorifiques à l'Abattoir; remise en état des installations mécaniques et sanitaires de l'Hôpital de la Fraternité; démolition de parquets au pavillon 11 du même établissement; cuviers nécessaires à l'abattoir pour l'immersion des peaux ; installation de stand de tir dans les écoles municipales ; fournitures de carabines Lebel 6 m/m; de formol au Service de la désinfection ; dévidoirs pour le camion-auto des sapeurs-pompiers ; de paletots de cuir pour ces derniers; radiateur de rechange pour les autos-pompes ; effets de treillis pour le personnel caserné; vente de deux chevaux réformés du Service de la Voirie ; travaux et fournitures au Service des Eaux ; denrées diverses au Ravitaillement.

Sont prorogés divers marchés de gré à gré pour réparations occasionnées aux bâtiments municipaux par suite de l'occupation allemande et qui n'ont pu être faites.

Le Conseil se réunit à 7 h. 25 à huis clos pour statuer sur diverses liquidations de retraites et questions d'assistance.

Le legs Boucher de Crévecœur

La distribution des primes du legs Boucher de Crèvecœur aura lieu, en séance publique, à la mairie, salle Pierre de Roubaix, samedi 25 décembre, à 11 heures. L'entrée de la salle sera libre pour cette cérémonie.

Mgr Quilliet, évêque de Lille dit, à Notre-Dame, l'importance de l'Œuvre des Catéchismes

En venant présider, mercredi, en l'église Notre-Dame, la réunion générale de l'Œuvre des Catéchismes et en y prenant la parole, Mgr Quilliet, notre nouvel évêque, a attiré sur cette forme essentielle de l'apostolat moderne, l'attention de la population chrétienne.

Une messe avec chants, à laquelle assistait au trône Mgr Quilliet, ayant à côté de lui M. le vicaire général Lecomte, a été célébrée à 9 h. 30. A l'issue de la messe, M. le chanoine Bataille, doyen de Notre-Dame, donne, de la chaire, lecture du rapport sur l'œuvre. Celle-ci, fondée à Roubaix en 1903, en la paroisse Notre-Dame, groupait à son début environ deux cents catéchistes volontaires et presqu'autant de bienfaiteurs qui enseignaient à dix-huit cents enfants les éléments de la doctrine chrétienne. C'était la première œuvre des Catéchismes du diocèse de Cambrai; de plusieurs années, elle précédait la Confrérie générale des Catéchismes. Elle s'étendait successivement aux diverses paroisses de la ville et, en 1914, près de quatre cents dames et demoiselles apprenaient le catéchisme à plus de deux mille enfants; continuée pendant la guerre, l'œuvre s'est aujourd'hui reconstituée et sert à deux mille deux cents enfants.

L'Œuvre des Catéchismes, dit Mgr Quilliet, après avoir remercié M. le chanoine Bataille de son rapport, est certainement l'œuvre que l'Eglise considère actuellement comme la plus importante. Mgr l'Evêque loue les dames et les jeunes filles qui se dévouent pour la réaliser à Roubaix. Elles obéissent aux préceptes du Divin Maître qui fit à chacun une obligation de s'intéresser au bien spirituel de son prochain ; Il est leur modèle, car c'est ce qu'Il fit Lui-même sur la terre : enseigner la doctrine. Les catéchistes volontaires s'assurent la récompense promise à ceux et celles qui, par leurs soins auront sauvé l'âme de quelqu'un de leurs frères : ils auront fait le propre salut de leur âme. Ce motif divin de charité n'est pas le seul qui doive les déterminer à poursuivre leur mission : Mgr Quilliet montre combien est légitime aussi le désir de la charité humaine.

La cérémonie, à laquelle un millier de personnes assistaient, s'est terminée par la bénédiction du Saint-Sacrement, vers Lequel l'éminent orateur avait dirigé les regards des catéchistes afin qu'elles y trouvent lumière et force.

AU RAVITAILLEMENT

Tous les jours aux Halles, **VENTE LIBRE de :** Beurre, 18.00 le kilo; Confitures, 1.40 et 1.60 le pot; Chocolat, 1.80 les 250 gr.; Chester, 7.80 le kilo.

N.-B. — Pour la vente du beurre, la carte de denrées sera exigée.

CUIRS: Semelles pour femmes et enfants, 2.75 et 2.25 la paire; Talons 1.00 la paire; Demi-semelles Palla, 1.00 la paire.

VENTE LIBRE DE VIN ROUGE (1 fr. 70 le litre)

Jeudi, de 8 à 11 h., 7e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 6e jaunes et vertes.

POMMES DE TERRES DE MERVILLE (Vente libre)

1 fr. les 3 kilos. (Entrée au milieu des Halles)

VENTE LIBRE DE CHAUSSURES, rue de l'Hospice

INSCRIPTION POUR LE CHARBON. — Une et 2 personnes, 50 kilos pour 13 fr.; 3, 4 et 5 personnes 100 kilos pour 26 fr.; 6 personnes et plus, 150 kilos pour 39 fr. Les intéressés peuvent obtenir 50 kilos en plus moyennant une redevance de 13 fr.

11e secteur, jeudi 23, de 8 à 11 h., 12e secteur, de 14 à 17 heures.

13e secteur, vendredi 24, de 8 à 11 h.; 14e secteur, de 14 à 17 heures.

LE PAIN A PRIX REDUIT. — La distribution des tickets à prix réduit aura lieu à la Mairie, salle Pierre-de-Roubaix, de 8 à 11 h., et de 14 à 16 h., comme suit :

Jeudi 23, de 4.501 à 5.250; le soir, de 5.251 à 6.000.

Vendredi 24, de 6.001 à 6.750; le soir, de 6.751 à 7.500.

LIVRAISON DE CHARBON. — Jeudi, aux 7e, 8e et 9e secteurs.

L'ASSEMBLÉE GENERALE DU RACING-CLUB DE ROUBAIX. — L'assemblée générale du R. C. R. a eu lieu dimanche dernier, au Parc Jean Dubrulle. Les élections du Comité ont eu lieu à cette occasion. Ce Comité, réuni le lendemain, dans sa première assemblée, a constitué de la façon suivante son bureau :

Président, M. L. Monnet; vice-présidents, MM. Jean Catteau, C. Boulton, P. Bellon; secrétaire général, M. F. Jénicot; secrétaire adjoint, M. A. Rys; commissaire général, M. H. Diffre; trésorier, M. L. Boittiaux.

Membres : MM. D. Defrance, R. Wattinne, G. Collette, César Truffaut, Emile Nys, R. Dubly, Emile Sartorius, François Moulart, Pierre Michon, Camille Porisse, Albert Nys, Léon Cuvelle.

Des présidents des commissions ont été nommé comme il suit :

Fotball, M. C. Boulton; tennis, M. P. Bellon; hockey, M. R.-G. Richardson; basketball, M. P. Bellon; rugby, M. G. Collette; féminine, M. L. Monnet; sports athlétiques, M. J. Catteau; préparation militaire, M. L. Cuvelle; budget, M. E. Nys; restaurant, M. L. Boittiaux; matériel, M. F. Moulart; fêtes, M. P. Bellon.

Nous donnons le compte-rendu détaillé de l'assemblée en chronique sportive.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « LES PRÉVOYANTS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE ROUBAISIENS ». — Dans sa dernière réunion, le Conseil d'administration de ce grand groupement mutualiste a admis trente-huit nouveaux sociétaires. Il a constaté la bonne marche financière de l'Association, dont le capital social s'élève maintenant à 730.500 francs.

L'adhésion à la Pharmacie Mutualiste, créée par l' « Union Mutualiste des Cantons de Roubaix », a été votée à l'unanimité ainsi qu'un prêt de 10.000 francs.

Le Conseil d'administration fait un pressant appel auprès des membres de la Société pour se mettre à jour de leurs cotisations. A partir du 1er janvier 1921, l'amende sera exigible pour les cotisations en retard.

HALLE FLIPO. — Beurre, 14 fr.; fin, 16; extra, 18. Gruyère, Chester, Hollande, 8 à 12 fr. Pain d'épices, 4 et 4.50. Mise en vente Vermouth, 5 fr.; Crème Cassis, 7 fr. 50. Vin rouge, 1.40 et 1,75; blanc, 1,75; fin, 2,50. Café extra, 10 fr. 65842d

LES SECOURS AUX CHOMEURS. — On nous communique :

Nous reviendrons d'ici peu sur cette question.

Le Bureau de Bienfaisance a été chargé de l'organisation du service des secours en nature aux chômeurs, et de la répartition de denrées selon un barème déterminé.

Il s'est préoccupé d'établir pour les intéressés des cartes d'assistés. Les secours seront donnés en charbon, pain et denrées alimentaires diverses.

ETRENNES. — De ce jour au 30 janvier, « La Confiance », 73, rue Ma-Campagne, offre 1 kilo de sucre en morceaux à tout acheteur d'un litre punch au rhum ou un litre grog américain ou un litre curaçao hollandais. Spécialités exquises. Prix avantageux. Prière de se munir de litres. 65813

LES SYNDICATS LIBRES ET LE CHOMAGE. — Le Secrétariat des Syndicats Libres se tient à la disposition des ouvriers et ouvrières de toutes catégories qui désireraient des renseignements concernant les secours officiels de chômage.

Des instructions lui ont été communiquées à ce sujet par le Bureau de Bienfaisance.

Se présenter « Au Demi-Cercle », place Notre-Dame, de 16 à 18 heures. Entrée particulière.

CALENDRIER GRATIS est donné avec 1 kilo de **Chicorée Pasteur.** Ménagères, réclamez-le chez votre épicier. 65648

LES CARTES D'IDENTITÉ DES ETRANGERS. — La mairie nous prie d'insérer :

Il est rappelé une dernière fois aux étrangers habitant Roubaix, qui n'ont pas encore fait leur demande de carte d'identité, qu'ils doivent le faire sans plus tarder, s'ils veulent éviter des ennuis.

LA POTASSE est chère, la **Lessive Jeanne d'Arc** bien employée revient meilleure marché et donne de meilleurs résultats. 65872

UNE ARRESTATION POUR BIGAMIE. — Le service de la sûreté a procédé, mercredi matin, à l'arrestation d'un journalier, Alois Vancauteren, demeurant rue de l'Ommelet, 208, recherché en vertu d'un mandat d'arrêt de M. Laures, juge d'instruction du Parquet de Marseille, en date du 31 août dernier, sous l'inculpation de bigamie.

N'ACHETEZ PAS VOS CADEAUX sans visiter la Mse **Roger Goffin**, 47, rue Sébastopol, Rx. Gd choix d'objets artistiques à décorer. 354

DES VOLEURS DE CHARBON MIS EN FUITE. — Vers une heure du matin, mercredi, les agents de police Baugnies et Hertoler, de patrouille, longeaient le canal, quai du Sartel ; ils aperçurent plusieurs individus occupés à voler du charbon à l'usine de la Société anonyme des Levures et Alcools de grains qui se trouve sur l'autre quai.

Les agents se dissimulèrent avec l'espoir de ne pas être aperçus, mais à leur arrivée dans l'usine, ils virent les malfaiteurs s'enfuir par la rue du Rivage, sur le territoire de Wattrelos.

NOEL — JOUR DE L'AN

Pour vos cadeaux et pâtisseries, adressez-vous **6, RUE DU VIEIL-ABREUVOIR, ROUBAIX**

Vous y trouverez chocolats, bonbons, friandises de fabrication supérieure. Choix considérable de boîtages dernières créations. Pièces montées. 65799

Cartes de Visite

A l'occasion de la Nouvelle Année, nos lecteurs peuvent dès maintenant commander dans nos bureaux les cartes de visite avec prime comme par le passé, aux conditions suivantes :

UNE BOITE ÉLÉGANTE AVEC COUVERCLE ÉVIDEMENT MICA contenant

100 Cartes ivoire		100 Cartes ivoire deuil	
Typographie	5.00	Typographie	8.00
Gravure	9.00	Gravure	12.00

Un joli Coffret bois contenant

100 Cartes ivoire et 100 enveloppes		100 Cartes ivoire deuil et 100 enveloppes deuil	
Typographie	10.00	Typographie	14.00
Gravure	14.00	Gravure	17.50

Les commandes sont reçues dans nos bureaux :

71, GRANDE-RUE, ROUBAIX, *et* 35, RUE CARNOT, TOURCOING. 65555

CROIX

PAIN A PRIX REDUIT. — Distribution vendredi 24 décembre, de 9 h. à 11 h., secteur Grande-Rue et Gare; de 14 à 16 h., secteur Kléber et Roubaix. Se munir du livret de *famille*.

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE. — Réinscription des bénéficiaires et désignation du médecin, 60, rue Jean-Jaurès, mardi 28, à 14 h., vieillards, infirmes, incurables admis à la loi de juillet 1905; mercredi 29, à 14 heures : les familles nombreuses et nécessiteuses, les orphelins et enfants assistés.

LES ELECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE. — Un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 26, à l'école de garçons du Centre (attenante à la Mairie). Le bureau sera ouvert de 8 h. à 18 heures.

CHARBON SUPPLEMENTAIRE. — Vente de tickets au Magasin Central, 14, rue des Ogiers, jeudi 23 seulement. Secteur Gare et Grande-Rue. 5e tour Carte de 1 personne, 100 kilos pour 26 fr.; 2, 3 et 4 personnes, 150 kilos pour 54 fr.; 5 personnes et plus, 200 kilos pour 72 francs.

DERNIÈRE HEURE

Le Régime Fiscal des Régions libérées

Vœux de la Fédération des Associations départementales et Unions des sinistrés

Paris, 22 décembre. — Au cours d'une réunion tenue par le Comité directeur de la Fédération des Associations départementales et Unions des sinistrés, ont été émis les vœux suivants :

Le Comité directeur de la Fédération des Associations départementales et Unions des sinistrés, après avoir pris connaissance du projet de loi adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 3 décembre 1920, sur le régime fiscal applicable dans les régions ayant subi l'occupation ennemie :

LE DELAI POUR LES DECLARATIONS DE L'IMPOT SUR LE REVENU

1° Constate qu'aucun délai n'est fixé par cette loi pour permettre aux contribuables de nouveau les différentes déclarations, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. Or, le délai prévu par la loi du 29 juin